

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 08/01/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998877705
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

*Cession de droits entre Farida SADDIK et SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE HOLDING A3GE EXPANSION (951261031)
déclarée par Jean-Luc LAGARDERE*

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE HOLDING A3GE EXPANSION (951261031)
14 RUE CANTELAUDETTE
LORMONT (33)

III - Cédant

Farida SADDIK Né(e) le 15/01/1976 à BOURGES (18)
4 IMPASSE BARREAU
LIBOURNE (33)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 952855054
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE FRANCE 99
Adresse : 14 RUE CANTELAUDETTE
LORMONT (33)
Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles
ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette
personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 31/10/2025
Prix : 200,00 €
Nombre de parts cédées : 1000
Numéro des parts cédées : 801 A 1000
Nombre total de parts : 1000

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MADAME
 Adresse : 4 IMPASSE BARREAU
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 31/10/2025
 Valeur ou prix d'acquisition : 200,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	200,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	200,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.